



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 03/03/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉLAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

##### Délibération n°CM.2015.001 :

Objet : Vie municipale : désignation de la Commission extra-municipale pour la mise en accessibilité

Monsieur le maire rappelle que la mise en accessibilité est une nécessité rendue obligatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (loi de 2005). La chaîne de déplacement doit être accessible dans sa totalité à toute catégorie de handicap. Elle comprend : le logement, la partie commune de l'immeuble d'habitation, les trottoirs, les espaces publics, la voirie, les transports, les établissements recevant du public (E.R.P.), les installations ouvertes au publics (I.O.P.) et les lieux de travail.

Pour pallier à la non-réalisation de mise en conformité, le ministère a mis en place la procédure d'Agenda d'Accessibilité Programmée (A.D.A.P.)

- Un dispositif d'exception complétant la loi du 11/02/2005, qui renforce les lois précédentes de 1975 et 1991.
- Recherche d'une sécurité juridique pour poursuite des travaux après 2015.

Il s'agit d'une procédure complémentaire validée par le Préfet qui autorise l'échelonnement des travaux sur 3 ans maxi pour les ERP 5<sup>ème</sup> catégorie, 2 périodes d'au maximum 3 ans chacune et sur un patrimoine important, 3 périodes d'au maximum 3 ans chacune (nature et coût des travaux).

Ce dispositif est obligatoire pour les gestionnaires, propriétaires dont les ERP ne répondent pas aux exigences d'accessibilité au 31/12/2014.

Les ADAP devront être déposés avant le 27/09/2015.

Pour information

E.R.P. (établissement recevant du public)

1<sup>ère</sup> catégorie : établissement dont l'effectif des personnes admises est supérieur à 1500

2<sup>ème</sup> catégorie : Effectif compris entre 701 et 1500 personnes

3<sup>ème</sup> catégorie : Effectif compris entre 700 et 301 personnes

4<sup>ème</sup> catégorie : Effectif inférieur à 300 personnes sauf 5<sup>ème</sup> catégorie

5<sup>ème</sup> catégorie : Effectif inférieur au seuil défini pour chaque type (ex : commerces centre bourg).

Le Conseil Communautaire du Pays d'Aubigné a pris une délibération pour que les ADAP soient réalisés de la même manière que les PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics). Cela nécessite également un diagnostic des bâtiments en amont de l'élaboration des ADAP.

Afin d'informer l'équipe municipale des dispositions réglementaires, il serait souhaitable de nommer un élu référent accessibilité et la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet, dans lequel un représentant des commerçants et des personnes handicapées soit présent.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le maire,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** NOMME comme élu référent : M. Jacques RICHARD, maire

**ARTICLE 2 :** NOMME les membres élus suivants : M. Emmanuel PÉRAN, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme Danielle BRETEL.

**ARTICLE 3 :** NOMME les membres extérieurs suivants : Mme Patricia LESAGE, M. Eric LEMONNIER, Mme Sevala GADZO, Mme Corinne SENAMAUD, Mme Monique FAYE, Mme Marie-Danièle RICHARD.

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire,



*J. Richard*



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 03/03/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.002 :

Objet : Vie municipale : désignation de la commission extra-municipale Sécurité et prévention de la délinquance

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le maire,  
VU la délibération du 6/10/2014, n°2014.109

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉSIGNE les membres élus suivants : Monsieur le maire Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Christian DUMILIEU, Mme Carole PILON

ARTICLE 2 : DÉSIGNE les membres extérieurs suivants : adjudant Philippe POUVREAU, chef de brigade de Saint Aubin d'Aubigné, M. Gérard SANS-CHAGRIN, agent de surveillance de la voie publique, M. Patrick LEFEUVRE, retraité militaire, adjudant-chef Christian FAYE, militaire en activité.

1 abstention,  
2 voix contre

Pour extrait conforme

Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 03/03/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.003 :**

**Objet : Vie municipale : désignation de la commission extra-municipale urbanisme**

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,  
VU la délibération du 06/10/2014, n°2014.093,

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DÉSIGNE : M. Gérard PERRIGAULT, vice-président de la commission extra-municipale urbanisme,

**ARTICLE 2 :** DÉSIGNE les membres extérieurs suivants : M. Jean TOUFFET, Mme Isabelle HARDY-LEBASTARD, M. Jean-Marc ROUAULT, Mme Bénédicte PICHARD, M. Joël LEPAGE, M. Julien LEMARIÉ, M. Franck HERVÉ, M. Pascal JAUNAUT, M. Régis NICOLO, M. Yves BRAULT, M. Jean-Claude HONORÉ.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 26/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 24/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-  
Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à  
Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU),  
Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.004 :**

**Objet : Vie municipale : désignation du conseil des Sages**

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,  
VU la délibération du 06/10/2014, n°2014.093,

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de M. PERRIGAULT, adjoint,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DESIGNNE M. Gérard PERRIGAULT et M. Christian DUMILIEU comme élus référents du conseil des Sages.

**ARTICLE 2 :** DESIGNNE les Sages suivants : Marcel AUBRÉE, Joseph BOUILLET, Marie-Annick BRUEZIÈRE, Monique DANDIN, Claude DUVAL, Jacqueline FIACCHINO, Yves ROULLIER, Philippe PILPRÉ, Annick CINTRÉ, Armelle DUVAL, Jean-Pierre GUELET, Nicole TRUET.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-  
Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à  
Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU),  
Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Délibération n°CM.2015.005 :**

**Objet : Vie municipale : désignation du conseil municipal des enfants**

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Josette MASSON, adjointe,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE UNIQUE :** SONT ELUS les enfants suivants : Titouan MÉTIER, Colleen TIZON, Mathéo ROUSSEL, Kaelig BLOT, Noam DAVY-DUVAL, Rose MAUNY, Thibaut IYONGO-LOKOFO, Louna LHERMENIER, Manon MOTTE, Alexia LAMOUR, Kara-Luna BALCOU-MÜLLER, Titouan DEROUET

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.006 :**

**Objet : Personnel : modification du tableau des effectifs – avancement de grade**

M. DUMILIEU, adjoint, dit aux conseillers qu'un agent communal peut bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2015, suite à l'obtention d'un examen professionnel, et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

#### LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le tableau des effectifs et les avancements de grade proposés pour l'année 2014,  
VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 26/1/2015,

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grades actuels	Nouveaux grades	Dates
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1/3/2014

**ARTICLE 2 :** LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier les arrêtés individuels aux agents concernés.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire



L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-  
Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à  
Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU),  
Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Délibération n°CM.2015.007 :**

**Objet : Personnel : convention générale des missions facultatives du CDG 35**

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de Mr Christian DUMILIEU, adjoint,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE UNIQUE :** AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention générale des missions facultatives du CDG 35 et à recourir aux missions facultatives en cas de besoin.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,







DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-  
Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à  
Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉРАН (pouvoir à M. Christian DUMILIEU),  
Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.008 :**

**Objet : Personnel : renouvellement du contrat des risques statutaires**

#### LE CONSEIL,

M. Christian DUMILIEU, adjoint, informe les membres du conseil municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n° 98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE de mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

**ARTICLE 2 :** Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL (choix de la commune)

**ARTICLE 3** : La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**

The image shows the official seal of the Municipality of Ille-et-Vilaine, which is circular and contains a central emblem. Below the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. P. H. M.'.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 14/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-  
Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à  
Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU),  
Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

##### Délibération n°CM.2015.009 :

##### Objet : Finances : Subvention au titre des amendes de police

Les abords du complexe sportif de Thorial rue de Château d'Eau posent un problème de sécurité du fait de :

- L'inexistence d'éclairage public,
- Une discontinuité du cheminement piéton,
- Une vitesse excessive des véhicules à cause d'une chaussée large.

Dans le cadre de la création du lotissement « Les Hauts du Parc », le lotisseur a prévu de réaliser un trottoir éclairé et des places de stationnement devant les parcelles.

Aussi est-il nécessaire de prévoir un aménagement dans la continuité de ce qui va être réalisé par le lotisseur.

L'aménagement minimal est de :

- Réaliser la continuité de l'éclairage
- Réduire la largeur de chaussée pour réduire la vitesse
- Créer un cheminement piéton

Les différents scénarii d'aménagement seront étudiés dans le cadre de la prochaine commission urbanisme.

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, 4<sup>ème</sup> adjoint,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : SOLLICITE une subvention au titre des amendes de Police pour réaliser des travaux aux abords du complexe sportif de Thorial rue de Château d'Eau pour un montant de 78 000€ HT.

**ARTICLE 2** : SOLLICITE une subvention pour les travaux d'éclairage auprès du syndicat d'énergie SDE (40 à 80 % de financement escompté sur le montant de travaux d'éclairage).

**ARTICLE 3** : DEMANDE au SDE de réaliser l'étude pour les travaux d'éclairage (le SDE ayant la compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015).

**ARTICLE 4** : DIT qu'il conviendra d'inscrire cet aménagement au budget 2015.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,

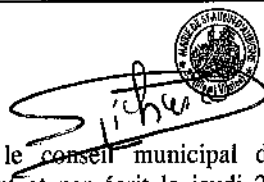
The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Chau'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around the perimeter, including the name 'THORIAL' and the year '1888'. The signature and seal are positioned over the 'Le Maire,' text.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire



L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers, municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à J. RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.010 :**

**Objet : Urbanisme : rétrocession lotissement « LES COTEAUX DE LA PILAIS 2 »**

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT qu'une demande de rétrocession des espaces communs (voirie et espaces verts) en date du 23 décembre 2014 a été formulée par Maître TEXIER, désigné par la Société VIABILIS, concernant le lotissement « LES COTEAUX DE LA PILAIS 2 » situé rue du Pressoir à Saint-Aubin d'Aubigné.

CONSIDERANT l'état des lieux, réalisé le 09 janvier 2015,

CONSIDERANT les parcelles suivantes à rétrocéder :

- AA 34 d'une superficie de 1 227 m<sup>2</sup>,
- AA 60 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>,
- AA 65 d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>,
- AA 66 d'une superficie de 179 m<sup>2</sup>.

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** ACCEPTE la rétrocession des espaces communs, d'une superficie de 1 472 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique.

**ARTICLE 2 :** DIT que tous les frais occasionnés par cette rétrocession seront à la charge de la société VIABILIS.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers, municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à J. RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.011 :**

**Objet : Urbanisme : numérotation rue d'Antrain**

#### LE CONSEIL,

CONSIDERANT la division d'un terrain à bâtir en deux lots, situé à l'arrière du N°62 rue d'Antrain à Saint Aubin d'Aubigné, il y a lieu d'attribuer une nouvelle numérotation.

CONSIDERANT l'accès aux lots existants (60 A et 60 B) par la voie privée, commune aux deux nouveaux lots créés.

CONSIDERANT l'avis de la Commission urbanisme, en date du 11 décembre 2014, sur la numérotation des deux lots créés,

CONSIDERANT l'exposé de Mr Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'attribuer les numéros 60 C et 60 D rue d'Antrain.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 30/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GULET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers, municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à J. RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.012 :**

**Objet : Urbanisme : création de l'Allée Les Hauts du Parc**

#### LE CONSEIL,

CONSIDERANT la création du lotissement de 5 lots de Monsieur Drouin au lieu-dit THORIAL, il y a lieu d'attribuer un nom de voie à l'impasse desservant les lots.

CONSIDERANT l'avis de la Commission urbanisme, en date du 11 décembre 2014, sur le choix du nom,

CONSIDERANT l'exposé de Mr Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 :** DECIDE de créer l'Allée « Les Hauts du Parc », nom donné à l'impasse donnant sur les lots du lotissement créé au lieu-dit « Thorial »

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-BT-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers, municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à J. RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

#### **Délibération n°CM.2015.013 :**

#### **Objet : Bâtiments : adhésion au groupement de commandes du SDE 35 pour la fourniture d'électricité**

Mr Christian DUMILIEU, adjoint, rappelle que fin 2015, les tarifs réglementés d'électricité jaunes et verts seront supprimés. Ils concernent les bâtiments alimentés par une puissance supérieure à 36 kVA (kilovoltampères) et plus particulièrement sur notre commune deux sites en tarifs jaunes que sont le groupe scolaire et les salles omnisports et polyvalente.

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le comité syndical du SDE 35, réuni le 9 décembre 2014 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération. Celle-ci a une durée permanente.

La commission d'appel d'offres est celle du SDE 35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité.

L'exécution des marchés est assurée par la commune.



**LE CONSEIL,**

VU la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° Com\_2014/11-18/07 prise par le comité syndical du SDE 35 le 18 novembre 2014, décidant de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'électricité,

VU la délibération N° Com\_2014/12-09/06 prise par le comité syndical du SDE 35 le 9 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité,

VU la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité du SDE 35 annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT l'exposé de M. Emmanuel PERAN,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** DIT que la commune adhère au groupement de commandes de fourniture d'électricité.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE SAINT-AUBIN D'AUBIGNE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15*

*Le Maire*

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GULET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉLAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.014 :**

**Objet : Assainissement : proposition d'indemnisation M. Dy suite aux travaux de réhabilitation de la canalisation de la Hémetière**

La chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine a prévu un barème d'indemnisation pour des dommages occasionnés aux cultures et aux sols. Le barème est celui appliqué pour les ouvrages gaz pour les années 2014-2015 (la chambre d'agriculture a confirmé que c'est celui utilisé aussi pour les travaux qui concernent l'assainissement).

Ce barème prévoit des indemnités pour :

- 1) la perte de récolte : 1 505 €/ha pour les prairies permanentes
- 2) les frais de remise en état et déficit sur les cultures suivantes : 3 récoltes sur la largeur de tranchée
- 3) la gêne et troubles divers causés à l'exploitant pour les travaux et la présence d'un ouvrage imposant des contraintes quant à l'exploitation (présence de regards et nécessité d'entretenir le réseau) : forfait de 502 €.

Dans le cas de Mr Dy :

- Perte de récolte : l'emprise du chantier est de 10m de large sur 300 m de longueur,  
=> soit 0,3 ha x 1 505 € = 451,50 €
- Déficit sur les récoltes suivantes : la tranchée a une largeur d'environ 3m  
=> soit 0,09ha x 1 505 € x 3 = 406,35 €
- Forfait pour troubles divers  
=> soit 502 €

L'indemnité proposée à Mr Dy sera de 1 359,85 €

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de Mr Gérard PERRIGAULT, adjoint,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1** : DECIDE d'indemniser Mr DY à hauteur d'un montant de 1 359,85 €, conformément au barème proposé par la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**

The image shows a circular official seal of the Mayor of Ille-et-Vilaine, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE D'ILLE-ET-VILAINE'. Below the seal is a handwritten signature in black ink.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉРАН (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.015 :**

**Objet : Assainissement : STEP - attribution du marché de travaux**

Une consultation a été lancée pour le marché de travaux pour l'extension et la réhabilitation de la station d'épuration.

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'avis de la CAO du 21 janvier 2015,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mr Gérard PERRIGAULT, adjoint,

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SAUR, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant de 1 140 000€ HT.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉРАН (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

### Délibération n°CM.2015.016 :

#### Objet : Intercommunalité : aire de connexion intermodale – maîtrise d'ouvrage

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE a été classée au S.C.O.T. en **pôle d'échange multimodal à créer**.

Ces pôles d'échange doivent s'appuyer sur un transport collectif performant avec une régularité de temps de parcours garantie, des connexions avec les réseaux locaux de déplacements (modes doux et autres), un stationnement sécurisé pour les deux roues, des parkings aménagés pour les voitures en stationnement d'échange, des points de dépose rapide et une accessibilité facilitée pour les modes doux (bandes, pistes vélos, cheminements aménagés, signalétique adaptée). Ces pôles offriront également une information sur les offres de transport existantes et leurs horaires ainsi que des fonctions commerciales (vente de titres...).

La question de l'arrêt intermodal a été étudiée sous l'ancien mandat et reste préconisée sur ce secteur. En effet le site de l'ancien SUPER U reste intéressant pour offrir aux habitants des lotissements limitrophes un arrêt de connexion intermodale pour disposer d'un arrêt de car, de stationnement sécurisés pour les deux roues, de cheminements lisibles et adaptés ainsi qu'une poche de stationnement de dimension modeste pour des rabattements en voiture.

Un rayon de 400 mètres à partir de ce site draine une population importante (lotissements Métairies, Courtils et Z.A.C. du Chêne Romé).

- L'étude de faisabilité de 2013 du Conseil Général reste d'actualité :
- Un arrêt le long de la rue du Chêne Sec
- Un arrêt d'un seul côté puisque les cars du réseau ILLENOO circulent toujours dans un seul sens en direction du bourg
- Longueur de quai suffisante (30 mètres) pour l'arrêt de 2 cars (début circuit)
- Abri à vélos
- Stationnement à court terme (10 – 15 places) et moyen terme (25 places).

Le projet est lié au projet de l'ancien site SUPER U, qui fait actuellement l'objet d'une demande de modification du SCOT du Pays de Rennes.

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le maire,

CONSIDÉRANT le caractère intercommunal du projet, et son importance stratégique,

CONSIDÉRANT l'identification de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE au SCOT en pôle d'échange multimodal à créer,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ARTICLE 1 :** DEMANDE à la communauté de communes du Pays d'Aubigné de prendre la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'aire de connexion intermodale, ou à tout le moins de le financer au-delà des 85 000€ subventionnés par le Conseil général 35, et le cas échéant d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire entrer ce projet d'aire de connexion intermodale dans le champ de ses compétences.

**ARTICLE 2 :** DIT que la question de la désignation de la maîtrise d'ouvrage et du financement de ce projet d'aire de connexion intermodale est urgente, et ce pour plusieurs raisons :

- l'emprise à déterminer de l'ACI impacte directement les orientations d'aménagement pour le devenir du site de l'ancien Super U, en friche commerciale
- en dépend également la planification de l'aménagement de la rue du Chêne Sec, dont les travaux devront être réalisés au même moment
- actuellement la commune ne bénéficie d'aucun arrêt de car conforme aux exigences règlementaires d'accessibilité

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE SAINT-AUBIN D'AUBIGNE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 10/02/15  
et envoi en Préfecture de Rennes le 11/02/15

Le Maire


L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

#### **Délibération n°CM.2015.017 :**

#### **Objet : Intercommunalité : instruction du droit des sols**

M. Christian DUMILIEU dit que la loi DUFLOT dite « ALUR » promulguée le 24 mars 2014 dispose que les communes de moins de 10 000 habitants, membres d'un EPCI regroupant au moins 10 000 habitants, ne pourront plus bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des démarches d'autorisation du droit des sols (ADS). Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, soit les communes concernées deviennent autonomes dans la gestion de leurs ADS, soit les intercommunalités accompagnent ces dernières dans le cadre d'un transfert de compétences ou dans le cadre d'une mutualisation de services.

M. Christian DUMILIEU, adjoint, dit au conseil municipal que la Communauté de communes du Pays d'Aubigné demande aux communes de l'EPCI de se prononcer avant la fin du mois de janvier 2015 quant à leur adhésion de principe à un service mutualisé d'instruction du droit des sols (ADS).

Le projet est décrit dans une note figurant au dossier du conseil municipal.

#### **LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT que la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE dispose des moyens pour assurer en interne la gestion de ses démarches d'ADS,

CONSIDÉRANT d'autre part que la création de ce service commun semble toutefois nécessaire pour les autres communes du Pays d'Aubigné, et que la commune souhaite s'y inscrire par solidarité communautaire,

CONSIDÉRANT que la commune peut réaliser annuellement une économie de fonctionnement conséquente, sans remettre en question la création du service commun, et sans pénaliser financièrement les autres communes,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Christian DUMILIEU, adjoint,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DONNE un accord de principe concernant son adhésion à un service mutualisé d'instruction du droit des sols (ADS) au niveau de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné.

**ARTICLE 2 :** DIT que cet accord de principe est donné sous les conditions suivantes :

Modalités d'organisation :

L'agent communal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE en charge de l'urbanisme instruit les dossiers ADS relatifs uniquement à la commune de ST AUBIN D'AUBIGNE.

En parallèle, l'EPCI recrute un agent instructeur à TC pour instruire les dossiers des autres communes de l'EPCI.

Un partenariat est à définir entre les deux structures.

L'attention est attirée d'ores et déjà sur deux points d'importance pour le bon fonctionnement de ce futur service commun :

- l'agent communal sera amené à travailler sur les dossiers des autres communes de l'EPCI uniquement en cas d'absence imprévisible venant rompre une continuité de service, en attendant que l'EPCI recrute un remplaçant. Et réciproquement.
- concernant le recrutement de l'agent au sein de l'EPCI : il semble opportun qu'un groupe de travail, dont feraient partie l'agent en charge de l'urbanisme de ST AUBIN D'AUBIGNE et des élus des communes membres de l'EPCI, analyse les candidatures. Il est indispensable que l'agent instructeur à recruter par la communauté de communes soit immédiatement opérationnel et autonome.

Modalités financières :

DIT que la Communauté de communes du Pays d'Aubigné rembourserait à la commune de ST AUBIN D'AUBIGNE le montant total de sa participation financière au service commun (définie par la clef de répartition), soit une opération nulle pour la commune.

**ARTICLE 3 :** DIT que l'ensemble des modalités financières et d'organisation devront être définies précisément dans une convention entre la commune et la Communauté de communes du Pays d'Aubigné.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**16 voix pour  
2 abstentions**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**



The image shows a circular official seal of the Communauté de communes du Pays d'Aubigné, featuring a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'AUBIGNÉ' around the perimeter. Below the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Richard'.



*Delib. Incomplete*



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le / /14  
et envoi en Préfecture de Rennes le / /14

Le Maire



L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GULET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉRAN (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

**Délibération n°CM.2015.002 :**

**Objet : Vie municipale : désignation de la commission extra-municipale Sécurité et prévention de la délinquance**

#### LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le maire,  
VU la délibération du 6/10/2014, n°2014.109

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DESIGNNE les membres élus suivants : Monsieur le maire Jacques RICHARD, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Christian DUMILIEU, Mme Carole PILON

**ARTICLE 2 :** DESIGNNE les membres extérieurs suivants : adjudant Philippe POUVREAU, chef de brigade de Saint Aubin d'Aubigné, M. Gérard SANS-CHAGRIN, agent de surveillance de la voie publique, M. Patrick LEFEUVRE, retraité militaire, adjudant-Chef Christian FAYE, militaire en activité.

1 abstention,  
2 voix contre

Pour extrait conforme

Le Maire,





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le / /14  
et envoi en Préfecture de Rennes le / /14  
  
Le Maire



L'an deux mil quinze, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 22 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,  
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,  
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth  
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,  
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY (pouvoir à Mme Josette MASSON), M. Emmanuel PÉРАН (pouvoir à M. Christian DUMILIEU), Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Délibération n°CM.2015.003 :**  
**Objet : Vie municipale : désignation de la commission extra-municipale urbanisme**

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT, adjoint,  
VU la délibération du 06/10/2014, n°2014.093,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DESIGNNE : M. Gérard PERRIGAULT, vice-président de la commission extra-municipale urbanisme,

**ARTICLE 2 :** DESIGNNE les membres extérieurs suivants : M. Jean TOUFFET, Mme Isabelle HARDY-LEBASTARD, M. Jean-Marc ROUAULT, Mme Bénédicte PICHARD, M. Joël LEPAGE, M. Julien LEMARIÉ, M. Franck HERVÉ, M. Pascal JAUNAUULT, M. Régis NICOLO, M. Yves BRAULT, M. Jean-Claude HONORÉ.

**Unanimité**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,**

